



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

ARRÊTÉ N° 19 - 2023

Arrêté de circulation alternée par feux tricolores, Promenade des Bertholet

Réalisation d'un terrassement pour un remplacement d'un support
béton

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement.

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société Champardennaise d'Entreprises Electriques, rue de Verdun Zone Industrielle de Pargny 08300 RETHEL, en date du 05 janvier 2023, concernant des travaux de terrassement pour un remplacement d'un support béton, 63, Promenade des Bertholet, pour le compte d'ENEDIS

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Le lundi 16 janvier 2023 à 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules s'effectuera en alternat, par feux tricolores, entre le n°59 et le n°69, Promenade des Bertholet.

Article 3 : Le stationnement sera également interdit, sur les emplacements matérialisés, situés sur cette même section.

Article 4 : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés aux extrémités des sections affectées par l'entreprise SCEE.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'Agent de la Police Municipale et tout agent de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,
Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,
Monsieur l'Agent de la Police Municipale,
Monsieur le Responsable du Services du SAMU,
Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 05 janvier 2023.

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.